



U. V. P.

Association de voisins

(Urbanisme & Voisin Partenaire) Association reconnue d'intérêt général sur le territoire français.

ADRESSE : 702, rue des bleuets - 45200 AMILLY - mail : urbapart45@gmail.com

Site internet sécurisé : <https://www.u-v-p.fr>

VOUS AVEZ PLUS QUE JAMAIS RAISON DE PENSER :

OUI, JE VEUX DÉFENDRE MES INTÉRÊTS et ÊTRE ÉCOUTÉ CONCERNANT MES PRÉOCCUPATIONS LIÉES A L'URBANISME ET A LA PRÉSERVATION DES ÉQUILIBRES NATURELS, DANS MON SECTEUR OU AILLEURS EN FRANCE,

OUI, JE VEUX AFFIRMER MES CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME CONTRE LES NUISANCES ET LES RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES ET DEVENIR ACTEUR DE MON ENVIRONNEMENT,

OUI, JE VEUX PRÉSERVER LA FAUNE, LA FLORE ET LES SITES ET EN INFORMER LES DÉCIDEURS PUBLICS ET PRIVÉS,

OUI, JE VEUX PROTÉGER ET AMÉLIORER MON CADRE DE VIE, A LA VILLE OU A LA CAMPAGNE, METTRE EN ÉVIDENCE LA PRÉVENTION SANITAIRE, LA SÉCURITÉ, LA SOLIDARITÉ et PRÉPARER UN AVENIR MEILLEUR POUR MES ENFANTS ET PETITS ENFANTS.....

Alors,

OUI, JE DEVIENS MEMBRE DONATEUR d' U.V.P.

Association créée pour défendre les intérêts collectifs, en priorité dans un cadre de concertation, d'action, de partenariat et hors de toute option politicienne. Des articles pourront également paraître dans des médias et des bulletins d'informations.

Mentions individuelles réservées à l'association UVP et non communiquées à d'autres personnes ou organismes (sauf demande fiscale)

Bulletin de Don 2026

(Cochez une case de don) →

- 12 € (mini 2025 pour 1 personne)
- 22 € (mini 2025 pour 2 personnes)
- autres montants.....€

faire parvenir à : **UVP 702 rue des Bleuets 45200 AMILLY** (Éventuellement : parrainé(e) par

NOM 1 :

Prénoms 1 :

NOM 2 :

Prénoms 2 :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Ville :

Intéressé(e) par : Cadre de vie, Pollutions, Sécurité, solidarité, Préservation faune, flore, Autres : préciser :

Chèque à l'ordre de U.V.P. (ci-joint ou en espèces contre reçu, IBAN communiqué sur demande si souhait de virement)

Signature :
(cachet pour commerçants) :

Date : / / 2026

- Votre chèque suffit si vous étiez donateur l'année précédente et sans changements cette année (état civil, adresse, téléphone, mail...)
- Pour un règlement en espèces : Merci de remplir et signer ce bon.

Association française bénéficiant des articles 200 et 238 bis du C.G.I. Un reçu fiscal vous sera délivré au titre de l'année de versement.

→ Je souhaite devenir administrateur ou chargé de mission U.V.P. bénévole, ville ou région de :
(condition restrictive : ne pas être élu local → vous serez contacté par Pierre ROUSSELET, Président-fondateur.